

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 022-200064699-20240222-DEL_2024_009-DE



Rapport d'orientation budgétaire 2024

Commune de Beaussais Sur Mer

Rapport d'orientation budgétaire 2024

COMMUNE DE BEAUSSAIS SUR MER

Préambule

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de Dinan Agglomération et sera publié sur le site internet de la commune.

I / INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Force est de constater que les années se suivent et que l'économie mondiale continue d'être confrontée à des défis de taille, subissant les effets des guerres et des crises en tout genre. **La conjonction des chocs observés depuis plus de trois ans semble, en outre, marquer l'entrée dans une nouvelle ère d'insécurité énergétique mondiale. Face au changement climatique, celle-ci démontre qu'une incapacité à penser le changement de système, en particulier en matière d'économie et de finances, continue d'imprégner durablement l'agenda international.**

Pour autant le pire semble être derrière. Si 2024 ne sonnera pas la fin de la poussée inflationniste, elle devrait être synonyme d'un retour à une relative normalisation des prix dans tous les domaines comme l'indiquait récemment la Banque de France.

Celle-ci anticipe une augmentation de la consommation des ménages, une **baisse de l'inflation, avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025 au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, un taux de marge des entreprises qui retrouverait en 2025 un niveau proche des années pré-Covid et une stabilisation du taux d'endettement public français à un niveau toutefois durablement plus élevé que la moyenne de la zone euro.**

Dans ce contexte, l'hypothèse de croissance retenue par Bercy est finalement de 1,4 %, pour 2024 contre 1% en 2023.

Comme en 2023, cette conjoncture pèse indéniablement sur les budgets des communes autant dans leur élaboration que dans leur pilotage.

Elle met toujours sous forte pression la partie fonctionnement en raison de l'augmentation du prix des matières premières (alimentation) et de l'explosion de celui de l'énergie (carburant, combustible et électricité).

Elle engendre donc mécaniquement une **baisse des marges de manœuvre pour les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs projets d'investissement, d'autant que les taux d'intérêt restent très élevés.**

Ce dernier point ne concerne pas Beaussais-sur-Mer en raison d'une politique d'endettement à taux fixe menée par anticipation depuis 2014 et en l'absence d'emprunt prévu pour 2024 et 2025.

II / ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE POUR 2024

Les axes d'effort déjà évoqués en 2022 et en 2023 perdureront au regard du contexte international et national évoqué supra :

- combattre la précarité sociale ;
- continuer de construire l'avenir en conformité avec les grandes politiques publiques (jeunesse, développement durable) ;
- capitaliser sur les dividendes de la politique d'investissement menée depuis 2014 pour absorber la pression budgétaire des prochaines années et continuer à investir.

Les priorités 2024 en termes d'investissement seront le développement durable avec le photovoltaïque au titre de la transition énergétique et le début des travaux de rénovation et d'aménagement du Bourg de Trégon.

Les engagements pour 2024

1/ Une commune attachée à l'accompagnement en direction des plus fragiles.

Les actions menées en 2023 vont continuer en 2024 pour des demandes qui sont sans cesse plus importantes.

Ces actions sont la traduction de la politique de cohésion et de solidarité sociale menée par l'équipe municipale sur toute la durée de son mandat :

- aides d'urgence pécuniaires mises en place pour l'achat de denrées de première nécessité, de bons d'achat pour du carburant ou pour du matériel permettant d'accéder à un emploi (ordinateur, vêtements, carte de transport, etc.) ;
- actions menées en étroite coopération avec les associations caritatives de Beaussais-sur-Mer (Beaussais Solidaire, Boutik Solidaire, Secours Catholique...) qui reçoivent un soutien financier substantiel de la part de la commune pour leur permettre de remplir leur mission. A cet égard, un hangar sera construit dans la zone de Coutelouche afin d'accueillir dans un vaste espace rénové Beaussais

Solidaire, Répar toi-même et la Boutik Solidaire. Le toit sera par ailleurs recouvert de panneaux photovoltaïques pour un volume utilisable de 270 m² ;

- accompagnement associatif via la numémathèque qui a déménagé en 2023 au sein de la médiathèque pour mettre en relation des habitants de notre commune avec les organismes et partenaires institutionnels, et *in fine* faciliter l'insertion par un retour à l'emploi ;
- Le dispositif d'aide à la recherche de logements sociaux et de logements d'urgence est toujours aussi actif, avec les Maisons du Cœur et la résidence Simone Veil. Il n'y a pas eu de nouveaux logements sociaux en 2023 mais pour rappel 46 nouveaux logements ont vu le jour en 2022. La deuxième tranche du programme intitulé "Les Jardins de Beaussais" est prévu pour juin 2024 où 12 pavillons seront mis en service par la Rance :
 - 3 logements de type 3
 - 7 logements de type 4
 - 2 logements de type 5

Concernant les personnes handicapées, la réflexion débutée en 2022 pour élaborer un projet d'habitat inclusif mixte en étroite collaboration avec l'association Familles Solidaires Bretagne se poursuit à un rythme soutenu. L'étude de territoire qui vise à objectiver le besoin a été lancée le 5 janvier 2024 et sera restituée le 22 mars 2024.

Par ailleurs la commune accueillera trois nouveaux médecins en libéral au début de l'année 2024.

2/ Une attention particulière pour la jeunesse

Les deux écoles ont respectivement les effectifs suivants :

Saint Joseph (6 classes) Henri Derouin (11 classes)

2023 : 131 2023 : 280

2022 : 147 2022 : 278

2021 : 158 2021 : 260

2020 : 154 2020 : 271

2019 : 142 2019 : 240

2018 : 149 2018 : 237

Ecole Henri Derouin : 11 classes, évolution constante du nombre d'élèves.

Ecole Saint Joseph : 6 classes, effectif en baisse pour la 2ème année consécutive (la directrice l'explique par le départ des familles vers des communes où le prix des terrains / maisons est moins élevé), convention entre la mairie et l'école.

Les travaux de rénovation et extension du groupe scolaire H . Derouin se sont achevés en septembre 2023, il reste à finaliser les travaux de la cour végétalisée qui seront réalisés en régie par les services municipaux.

Concernant le développement des activités pour la jeunesse :

- ✓ Une réflexion sera lancée ayant trait à un nouveau lieu d'accueil pour la Maison des Jeunes ;
- ✓ L'école de musique « Beaussais Muzik », ouverte en septembre 2019, compte aujourd'hui 75 adhérents et propose de multiples activités : piano, chant et guitare ;
- ✓ Poursuite d'une réflexion autour de la construction d'un nouveau restaurant scolaire incluant une cuisine centralisée ;
- ✓ Le centre de loisirs : depuis 2020 les petits 3 – 6 ans sont accueillis séparés des plus grands avec des équipes dédiées à chaque groupe ;
- ✓ Organisation d'une journée dédiée au handicap (« handiday ») avec conférence thématique le matin et activités l'après-midi (parcours sensoriel, sport adapté, etc.)
- ✓ Rénovation de la salle des sports Jean Cochet (vestiaires, salles, sanitaires, soufflant sur minuterie, peintures, électricité)

3/ Le soutien de la commune aux associations et collectifs citoyens

Pour 2024, la commune s'engage pour un soutien plus ciblé auprès des associations qui souffrent d'un bilan budgétaire fragile ou qui répondent directement aux axes d'effort définis ci-dessus (aide aux personnes fragiles, lutte contre la précarité, etc.)

A noter la création d'un club de basket en 2024.

- **La conception d'un bosquet nourricier au Plessix-Balisson.**

Depuis peu, une dizaine d'habitants se sont déclarés volontaires pour entretenir et préserver la zone humide dite de « La Vallée Fontenelles » située au Plessix-Balisson. Cette équipe bénévole se retrouve chaque semaine sur place pour soigner l'esthétique des lieux et valoriser ce patrimoine naturel. Afin d'accompagner ces initiatives citoyennes, la municipalité soutiendra la plantation d'un bosquet nourricier ou forêt nourricière participant au développement de l'écosystème indigène, le recensement des espèces animales et végétales sous forme d'atlas de la biodiversité et la création d'un espace « canapé forestier » permettant d'accueillir des actions pédagogiques d'éducation à la nature.

- **La contribution à la co-création d'une fresque de Noël.**

Une dizaine d'artistes et d'habitants de Beaussais-sur-Mer ; amateurs d'art non professionnels, s'est réunie en 2023 pour concevoir ensemble au Plessix-Balisson une fresque picturale extérieure de 11 mètres au cours des fêtes de fin d'année en s'appropriant les valeurs humanistes liées à cette période. L'objectif : doter le village d'éléments ornementaux (à l'occasion de Noël) à découvrir en journée de sorte à glisser petit à petit de la conception « d'illuminations de Noël » énergivores à celle d'embellissement diurne. Afin d'aviver cette volonté collective de « faire ensemble » la municipalité soutiendra ce collectif nommé *Les Doigts de Fées* pour la création de la deuxième édition de cette fresque citoyenne.

4/ L'engagement de la commune en faveur du développement durable, de la transition énergétique et de la transformation numérique et de la valorisation de son patrimoine

En termes de développement durable et de transition énergétique, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des grands bâtiments publics a débuté en 2022 avec le hangar de Coutelouche, s'est poursuivi en 2023 avec le centre technique municipal et continuera en 2024 avec une ombrière dans l'enceinte de l'école Henri Derouin.

Dans le registre de la transformation numérique, la fibre a été comme prévu installée sur Beaussais-sur-Mer.

Végétalisation de la commune de Beaussais-sur-Mer

La végétalisation est une priorité pour la commune de Beaussais-sur-Mer, c'est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine notamment en période de canicule par la création d'îlots végétalisés pour se procurer bien-être et fraîcheur, préserver la biodiversité et la qualité de l'air.

La cour oasis en construction actuellement à l'école Henri Derouin a aussi pour objectif de créer un espace rafraîchi, plus agréable à vivre au quotidien et mieux partagé par tous les enfants.

La commune doit être une source d'alimentation locale avec l'implantation de fruitiers accessibles à la population, dans les espaces publics et privés par le biais de l'opération « une maison, un arbre ».

Les jardins associatifs sont soutenus par la commune et apportent aux bénéficiaires des légumes biologiques gratuits afin de promouvoir une alimentation saine pour les personnes les plus précaires.

Les habitants sont associés au choix des projets et à la gestion des espaces.

Nous donnons par ailleurs aux citoyens un « permis de végétaliser ».

Cette autorisation est donnée sur l'espace public, pour semer des roses trémières au pied des arbres, remplir d'herbes aromatiques des pots dispersés sur les trottoirs...

- **La création d'îlots de fraîcheur au Plessix-Balisson.**

S'appuyant sur les divers ateliers coopératifs menés avec les habitants du Plessix-Balisson concernant la présence du végétal au sein du village, l'année précédente fut l'opportunité d'expérimenter le fleurissement des pieds de murs du village (test qui sera poursuivi en 2025 après la restauration totale de l'enclos) et de définir un permis de végétaliser les devantures de maisons en ras de voie publique (à appliquer dès 2024). Afin de prolonger les actions de végétalisation du bourg, des îlots de fraîcheur seront créés au fil des rues et aux entrées de village sous forme de massifs en pleine terre réunissant des éléments minéraux (dolérites de grand format à disposition aux ateliers des services techniques), des arbustes mellifères vivaces (disponibles sous la serre municipale) et des bancs publics (mobilier de seconde main à rénover en régie interne).

- **Une exposition de sensibilisation à la démarche de végétalisation de la commune.**

Face à certaines réticences des habitants quant à la présence du végétal en milieu urbain, pour pallier le manque de communication et pour prévenir les incivilités, une exposition de sensibilisation aux actions de végétalisation déployées sur Beaussais-sur-Mer permettra de mieux communiquer voire de mieux appréhender par les citoyens la démarche de végétalisation portée par la municipalité. Cette exposition géante à ciel ouvert (en 11 panneaux de grand format) illustrée par une artiste bédéiste se déplacera sur les trois communes. Elle sera aussi l'occasion de responsabiliser les citoyens sur leur « part de travail » concernant l'embellissement des espaces fleuris en ras de propriété privée (entretien des trottoirs en contours de maisons, propreté des inter-tombes dans les cimetières...).

Pour l'entretien les espaces verts :

Grâce à l'achat d'une broyeuse, d'une tondeuse « mulching » et de l'éco-pâturage, les espaces verts seront entretenus avec des **méthodes plus respectueuses de l'environnement** afin de préserver la biodiversité.

Le « **Zéro phyto** » interdit totalement l'usage des pesticides, fongicides et engrais chimiques, dans les cimetières, terrains de sport, espaces verts, parcs...

La commune de Beaussais-sur-Mer s'inscrit dans le principe d'un **arrêt de l'artificialisation des espaces naturels** dans le Plan Local d'Urbanisme.

Ces actions sont autant de **petits poumons verts pour nos quartiers**, bénéfiques pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la commune.

Tourisme

- Le tourisme vert ou « slow tourisme » fait l'objet en 2024 d'une campagne touristique annuelle et d'un affichage des différents points d'intérêt de nos trois communes à l'entrée de Ploubalay : équitation, kitesurf , randonnées, fête au village, marché, pêche à la ligne, pique-niques et retrouvailles entre amis... « Toute l'année changez d'air à Beaussais-sur-Mer » est le slogan principal et les lieux présentés sont nommés pour donner l'envie de s'y rendre.

Ces affiches encadrées seront présentées ensuite à l'intérieur de l'Office de Tourisme pour attirer les visiteurs.

- Le BIT (Bureau Information Tourisme) en accord avec Dinan Agglomération a besoin de réchauffer son ambiance : les affiches de tourisme de Beaussais-sur-Mer seront encadrées et exposées sur des vitrines en verre transparent.
- L'aire de Camping-cars Yves Bodin est une des cent plus belles aires de France. Elle est fermée provisoirement pendant les mois de janvier et février 2024 pour se refaire une beauté : tailler les végétaux délimitant les places, redessiner les emplacements, élaborer un règlement intérieur pour maintenir la qualité et l'attractivité de cette aire.

En été, les aires de camping-cars de la région sont totalement réservées et nous envisageons en 2024 de créer des flyers et de communiquer via les réseaux sociaux pour promouvoir l'aire de camping-cars Yves Bodin.

- De nouveaux plans de « ville » dans les petites communes déléguées.

Par suite de récentes évolutions urbanistiques, les communes déléguées de Trégon et du Plessix-Balisson doivent mettre à jour leur plan urbain désuet (support cartographique pérenne situé dans le bourg communiquant sur les noms des rues et les équipements publics). Un nouveau support incluant également les points d'intérêt touristiques sera réalisé pour chacune de ces deux communes. Ne disposant pas de compétences humaines internes pour cette création, la mise en page et la réalisation graphique pourront être confiées à un artiste local ou à un assistant Intelligence Artificielle.

- Le Marché Cuisiné fait désormais partie des rendez-vous incontournables de notre commune et ce moment convivial attire autant les touristes que les habitants ; cette année cet évènement aura lieu le samedi 7 septembre 2024 et réunira les producteurs, les chefs cuisiniers, les consommateurs autour d'un même thème : l'alimentation locale. Il nous semble bon de faire un retour d'expérience cette année car aucun marché ne se ressemble et nous notons une augmentation du nombre d'exposants et une demande de plus en plus importante des visiteurs de « cuisiner et faire sur place ».

Le patrimoine dépositaire de notre histoire

- Les affiches présentant les églises de nos trois communes seront désormais affichées à l'entrée toute l'année.

Une citation de Jean Giono : « *nous avons un héritage laissé par la nature et par nos ancêtres. Des paysages ont été des états d'âme et peuvent encore l'être pour nous-mêmes et ceux qui viendront après nous. Notre histoire est inscrite dans les pierres des monuments* ».

- L'écriture d'un livre historique sur Beaussais-sur-Mer apparaît comme nécessaire. Les livres édités pourraient être distribués lors des mariages, au Bureau d'Information Tourisme ou chez les commerçants.

- Réhabilitation des ruines féodales du château du Plessix-Balisson.

Pour préserver et conserver le petit patrimoine local d'intérêt touristique, un effort soutenu sera particulièrement déployé (par les agents municipaux dans un premier temps) pour nettoyer et remettre en état l'ancien puit datant du 12^{ème} siècle situé sur la motte féodale du Plessix-Balisson (dernier vestige du château) aujourd'hui recouvert de lierre fragilisant l'ensemble maçonné. Cet édifice situé sur le parcours d'interprétation du patrimoine pourra par la suite être consolidé et aménagé de manière à accueillir les promeneurs en toute sécurité.

- L'achat du lavoir du Plessix-Balisson.

Pour que l'ancien lavoir du Plessix-Balisson, situé quasiment en cœur de bourg puisse enfin devenir un espace sécurisé et être rénové de façon sommaire, la municipalité poursuivra les négociations de rachat avec les actuels propriétaires afin que cet ouvrage fasse partie du patrimoine public. Cette acquisition permettra de mettre à disposition des habitants un abri modeste favorisant les temps de rassemblement citoyen et palliant ainsi l'absence de lieu de réunion sur la commune déléguée.

5/ Une programmation d'animations sportives, de manifestations culturelles et d'événements festifs, pour une vie sociale conviviale.

Pour 2024, les moments de convivialité (fêtes de saison, repas des aînés, repas des voisins, marchés d'été, concerts, etc.) resteront pléthores.

La programmation 2024 se veut donc fournie :

- Cérémonies du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre, 80^{ème} anniversaire de la Libération de Ploubalay le 10 août, retour attendu de la Fête aux moules, feux d'artifices, foire Saint-Matthieu, repas des aînés
- Transformation du bâtiment bibliothèque-ludothèque-numérithèque en lieu vivant.

En 2023, le bâtiment accueillant les services de bibliothèque, de ludothèque et désormais ceux de la numérithèque a évolué vers une dimension « troisième lieu », c'est-à-dire un lieu où les citoyens peuvent vivre et se rencontrer en dehors du foyer et du travail. Le concept de bibliothèque traditionnelle ayant perdu de son attractivité (souvent intimidant et peu convivial) les équipes du Pôle Culture Jeunesse accompagnées des élus référents ont tenté l'an passé plusieurs expérimentations pour améliorer le niveau de confort et séduire de nouveaux publics. Pour faciliter l'appropriation des lieux par les usagers et davantage les inviter à vivre le bâtiment autrement, notamment dans la durée, la municipalité soutiendra l'expérimentation en cours par l'équipement de la nouvelle salle d'animations culturelles (rideaux de théâtre ignifugés, mini banquettes forum, vidéoprojecteur et enceintes), la finalisation de l'espace numérique (mobilier télétravail, tisanerie, consoles de jeu) et enfin l'aménagement d'un espace détente dédié aux « adolescents » au rez-de-chaussée. Ces efforts pour capter un plus large public seront aussi consolidés en poursuivant la décentralisation de l'offre d'animation culturelle prévue par le Pôle vers les deux autres communes sous forme de spectacles de poche (formats restreints) notamment en lien avec les arts scéniques (ce qui correspond aux attentes des habitants).

- Les Escapades édition 2024.

Après une édition allégée des Escapades Culturelles (manifestation estivale de valorisation des arts majeurs) ayant permis d'impliquer les agents municipaux dans l'animation d'évènements culturels (se substituant aux intervenants extérieurs), pour cette année le choix des élus membres de la commission culture se porte sur la mise en lumière des pratiques artistiques liées à « l'image mouvement ». Outre la poursuite d'initiatives des agents volontaires, des temps forts ambitieux portés par des compagnies locales permettront de découvrir plusieurs œuvres cinématographiques (projections en plein air...).

- Le Festival du Jeu.

L'édition 2023 de ce festival récent (créé en 2022) fut un véritable succès attirant plus de 300 joueurs toutes générations confondues. Mis en place par les agents municipaux du Pôle Culture Jeunesse jusqu'à maintenant de manière expérimentale grâce à leur sens de la débrouillardise et à la récupération de matériel, cet évènement fédérateur et unique sur le territoire sera plus fortement soutenu par la municipalité en accompagnant les porteurs du projet notamment sur le volet technique pour lui conférer une plus grande envergure et résonance.

- L'accueil d'un artiste en voie de professionnalisation.

Afin de répondre à l'appel de l'association réputée *Les Ateliers du Plessix-Madeuc* située à Saint-Jacut-de-la-Mer qui souhaite renforcer les relations avec Beausais-sur-Mer et développer son activité sur notre territoire, un logement sera gracieusement mis à disposition pour accueillir un jeune artiste en voie de professionnalisation sur une période courte (4 mois) nommée « résidence de travail artistique ». L'objectif sera à la fois de mettre à disposition un espace d'hébergement vacant, un espace de travail non exploité (BIT hors période estivale) et un environnement inspirant propice à la recherche plastique (les polders en lien avec le Conservatoire du Littoral). Les résultats de cette période de résidence seront présentés aux habitants lors d'une exposition sur la commune nouvelle illustrant ce que l'artiste a déchiffré de Beausais-sur-Mer. L'association quant à elle se chargera de la sélection de l'artiste, de la logistique de la résidence, de la mobilisation des fournitures artistiques et du paiement des fluides.

- Poursuite de la fresque street-art de Ploubalay.

Dans un souhait de valorisation des pratiques culturelles issues du « street-art » comme technique artistique à part entière et afin de dynamiser visuellement l'espace urbain de Ploubalay, le travail de fresque murale grand format (située sur la salle des fêtes) entamé en 2022, sera poursuivi en abordant le sujet suivant : la présence du végétal en ville.

6/ Des travaux d'aménagement à la hauteur des enjeux de demain

Ploubalay

- 1/ Réfection de la salle des sports Jean Cochet, de la toiture de la salle des fêtes et de celle de l'EPHAD
- 2/ Fin de l'aménagement du Chemin de la Ruais
- 3/ Travaux sur le Lotissement des Hortensias
- 4/ Aménagement de la Place du Poudouvre
- 5/ Rénovation de la ferme Morel afin d'accueillir à moyen terme un commerce ou un restaurant

Trégon

- 1/ Début des travaux d'aménagement et de rénovation du Bourg qui vont s'étaler sur plusieurs années.

Plessix Balisson

- **La réparation du toit de la salle des fêtes du Plessix-Balisson.**

Suite aux intempéries qui se sont succédé l'an passé, les fuites d'eau situées sur le toit de la salle des fêtes du Plessix-Balisson déjà présentes depuis le début du mandat se sont fortement accentuées. L'équipement municipal se dégradant rapidement et les détériorations de la couverture menaçant désormais les murs récemment rafraîchis (moisissure des peintures murales pourtant neuves), il devient urgent de chiffrer et de mener à bien ces travaux de réparation.

- **La poursuite de la restauration de l'enclos paroissial du Plessix-Balisson.**

Dans le but de sécuriser le stationnement en cœur de bourg et de préserver le patrimoine local, notamment car il est rare qu'une commune de pays gallo comme le Plessix-Balisson soit dotée d'un enclos paroissial accueillant un cimetière autour de son église, la restauration du mur d'enceinte qui menaçait de s'écrouler sur la voie publique débutée en 2023 se poursuivra. Il reste la moitié de cet enclos à consolider et à rejoindre afin que l'ensemble ne soit plus sensible aux fortes pluies.

7/ La modernisation du service public

Le service public proposé aux administrés de Beaussais-sur-Mer doit continuer à évoluer et s'adapter au besoin des usagers. Cela doit être conduit en respectant les principes et valeurs qui guident les agents territoriaux en poste. Nous souhaitons poursuivre nos efforts vers un service public **efficace, proche des administrés** et sensible à la notion de justice sociale permettant **l'égal accès aux démarches**.

Ces notions guideront la modernisation des services de la commune encore cette année.

La modernisation et la digitalisation des services publics ne sont pas corrélées à une absence de service au public. Les démarches d'urbanisme sont à renforcer et à encourager auprès des pétitionnaires (particuliers et professionnels) qui peuvent soumettre de manière simplifiée leurs demandes d'autorisations d'occupation des sols par voie dématérialisée via le Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme. Ils peuvent également suivre en temps réel l'état d'instruction de leur dossier. Avec la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes mis en place au 1^{er} juillet 2022, les actes administratifs sont disponibles sur le site internet de la commune, permettant une libre consultation des arrêtés, décisions et délibérations. Nous travaillerons avec Megalis Bretagne en 2024 pour que les actes soient publiés automatiquement sur le site dès leur transmission au contrôle de légalité.

En interne, la modernisation des outils de SIRH (Système d'Information Ressources humaines) permettra en 2024 d'automatiser certaines tâches en ressources humaines comme la gestion des plannings, des congés et du temps de travail. Pour cela, un logiciel et une solution de badgeage sont opérationnels depuis le 1er janvier 2024 permettant à chaque agent de badger et d'avoir un accès personnel et sécurisé à ses compteurs d'heures et de congés.

Ce développement de l'e-administration est en corrélation avec le déploiement de la fibre sur le territoire communal, notamment dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit ». Avoir une connexion internet performante est aujourd'hui indispensable. Porté par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, la mise en service de la fibre par les opérateurs téléphoniques s'est déroulée en 2023 et le territoire finira d'être maillé dans les premiers mois de 2024.

Un travail est également mené sur la sécurisation des données avec le prestataire informatique depuis 2 ans et demi, tant les collectivités peuvent être sujettes aux attaques informatiques. Un gestionnaire de mots de passe sécurisés est envisagé avec les équipes de Mégalis Bretagne.

Enfin, la proximité du service public va de pair avec l'accessibilité et la facilité des démarches. Pour parfaire cette accessibilité, des conseillers numériques sont déployés sur le territoire de Dinan Agglomération pour accompagner dans les démarches France Services. La numémathèque a réouvert ses portes fin 2023 pour continuer à former les habitants aux usages du numériques dans leur quotidien.

III) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1/ La loi de finances 2024

La loi de finances 2024 poursuit des objectifs clairs : lutte contre l'inflation, baisse du déficit public et investissements pour préparer l'avenir notamment dans la transition écologique.

En 2023 l'Etat a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité ce qui a permis de limiter le niveau d'inflation à 4,9% – soit l'un des niveaux les plus bas en Europe.

Pour 2024, il s'agit de mettre un coup d'arrêt définitif à ce haut niveau d'inflation, tout en continuant à protéger les Français. Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La maîtrise de la dépense est clef. L'année qui vient doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire résolument dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction **de la dette à 108,1 % en 2027.**

Concernant les collectivités territoriales, les principales mesures sont :

- ✓ Augmentation des charges :
 - Instauration d'une **nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux** achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique ;
 - Etalement sur quatre ans de la **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** restante. La CVAE sera totalement supprimée en 2027 ;
 - **Réforme des redevances des Agences de l'Eau** au 1^{er} janvier 2025 pour "augmenter les ressources des Agences de l'Eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau" annoncé par le Président de la République le 30 mars dernier. Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements.
- ✓ Hausse de la contribution de l'Etat :
 - **Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à 27,1 milliards d'euros en 2024 en hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023 ;

- Maintien en 2024 du **bouclier tarifaire** permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.
 - Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la **dotacion de "valorisation des aménités rurales"**. Comme annoncé le 15 juin par la Première ministre dans le cadre du plan France Ruralités, elle est dotée de 100 millions d'euros (soit 58,4 millions d'euros de plus que pour la dotation "biodiversité" en 2023). Elle serait attribuée à l'ensemble des communes rurales (au sens de l'Insee), dont une partie "significative" du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.
 - Définition des modalités de répartition de la **dotacion pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.
 - Réforme de la **dotacion particulière élu local** (108,9 millions d'euros). Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants. Jusqu'à cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.
- ✓ Baisse des recettes des collectivités :
- Suppression du **fonds de soutien au développement des activités périscolaires** ;
 - Ajustement des **indicateurs financiers des départements** à la suite du transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le PLF introduit un lissage sur trois ans (2024-2026) de la prise en compte du remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par la TVA dans le potentiel financier des départements.

2/ endettement

- budget commune

Le tableau ci-dessous résume les principaux emprunts contractés par la commune depuis 1994 et les capitaux restants dus au 31 décembre 2023.

	ANNEE D'EMPRUNT	CAPITAL EMPRUNTE	DUREE	FIN	CAPITAL RESTANT DU AU 31 DEC 2023
COMMUNE	2016	150 000,00 €	20	2036	97 500,00 €
COMMUNE	2022	72 477,00 €	25	2047	70 576,00 €
COMMUNE	2022	177 523,00 €	25	2047	174 091,00 €
COMMUNE	2019	1 189 000,00 €	25	2044	1 090 161,00 €
COMMUNE	2005	65 000,00 €	34	2039	37 972,00 €
COMMUNE	1994	289 653,00 €	32	2026	48 554,00 €
COMMUNE	2022	700 000,00 €	15	2037	648 338,00 €
COMMUNE	2021	950 000,00 €	25	2046	517 565,00 €
COMMUNE	2004	400 000,00 €	20	2024	28 620,00 €
COMMUNE	2018	200 000,00 €	20	2038	156 345,00 €
COMMUNE	2018	500 000,00 €	20	2038	384 519,00 €
COMMUNE	2018	500 000,00 €	20	2038	384 881,00 €
COMMUNE	2019	1 000 000,00 €	25	2044	854 797,00 €
COMMUNE	2019	460 000,00 €	25	2044	393 206,00 €
COMMUNE	2018	200 000,00 €	20	2038	153 807,00 €
COMMUNE	2015	300 000,00 €	20	2035	194 956,00 €
TOTAL		7 153 653,00 €			5 235 888,00 €

- budget Boule d'or

	ANNEE D'EMPRUNT		CAPITAL EMPRUNTE	DUREE	FIN	Capital restant du au 31 décembre 2022
BOULE D'OR	2018	IN FINE	360 000,00	7 ANS	2025	360 000,00

- budget écoquartier

	ANNEE D'EMPRUNT		CAPITAL EMPRUNTE	DUREE	FIN	Capital restant du au 31 décembre 2022
ECO QUARTIER	2021	IN FINE	1 300 000,00	5 ANS	2026	1 300 000,00

Pour être exhaustif, il convient d'ajouter les montants dont le portage est assuré par l'EPFB. En effet dans le cadre de la rénovation du centre-ville, la commune a signé en 2018 trois conventions de portage foncier d'une durée de sept ans avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB), charge à ce dernier d'acquérir les bâtiments et terrains à remembrer. En 2025 et 2026, les charges engagées par l'établissement (achat, travaux, etc.) devront être remboursées par la commune.

En décembre 2023, le montant total des engagements envers l'EPFB s'élevait ainsi à 1 M€. Pour autant la valeur marchande des biens concernés dépassent largement cette somme en raison des dividendes liés à l'embellie foncière locale.

3/ Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Dans le contexte actuel la municipalité exclut d'aggraver encore plus les difficultés de pouvoir d'achat pour les ménages.

Deux facteurs vont cependant entrainer une hausse des impositions dues. Le premier est la conséquence de l'intégration dans Dinan Agglomération qui, en contrepartie de prestations plus importantes, a un taux d'imposition plus élevé que celui de la CCCE. Il en résultera une hausse de la part d'imposition prélevée pour le financement de l'intercommunalité qui sera lissée sur plusieurs années jusqu'en 2026. Le second facteur tient à la révision des valeurs locatives imposée par les textes.

4/ évolutions des budgets annexes

Budget Dolmen : sa clôture aura lieu au 31 décembre 2024. Pour autant une partie de l'excédent de fonctionnement sera intégrée au budget « commune » courant 2024.

Budget Boule d'or : Il sera maintenu car des opérations foncières sont encore prévues pour les années à venir.

Pour le budget Ecoquartier, il s'agira de vendre les lots à vocation de construction.

Création d'un budget annexe « production d'énergie photovoltaïque » le plus tôt possible conformément aux obligations légales **pour tracer tous les mouvements financiers, quel que soit le montant des sommes perçues.**

5/ La Masse salariale

Pour 2024, l'équipe municipale continuera de s'employer à une évolution maîtrisée de la masse salariale sous réserve qu'aucune mesure nationale ne vienne bousculer cet objectif.

2024 verra une augmentation significative des cotisations pour l'assurance du personnel en raison d'une renégociation des contrats intervenue fin 2023 et de la frilosité des assureurs à couvrir ces risques.

Concernant les autres dossiers RH pour 2024, nous notons :

- L'extension en année pleine des 3.5 % d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires passant de 4.6860 à 4.92 ;
- Une maquette des effectifs qui évoluera à la marge (suppression du poste d'ASVP, création d'un poste dédié aux Titres sécurisés) ;
- L'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- La mise en place des 1607 h pour tout le personnel.
- La mise en œuvre de la prime dite « Inflation » pour l'ensemble du personnel éligible.

6/ Budget principal de la commune pour 2024

6.1- Les recettes de fonctionnement

La politique d'aménagement de la commune menée depuis 2014 porte ses fruits. L'augmentation de la population et par là-même son assise foncière engendrent des revenus supplémentaires (impôts fonciers, taxe d'aménagement) qui permettent d'aborder l'année 2024 avec sérénité.

Il faut noter que l'Etat n'a apporté aucune contrepartie à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, ni à l'inflation.

6.2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses seront toujours assez fortement impactées par l'augmentation des coûts de l'énergie, celle des matières premières et de l'alimentation, sans commune mesure toutefois avec 2023.

Ajoutons à cela la hausse des prix pour tous les contrats d'assurance et la répercussion par les fournisseurs et les organismes de maintenance de l'inflation sur leurs contrats de prestation.

En dernier lieu, il convient d'ajouter le coût sans cesse croissant des incivilités en tout genre (dégradation des bâtiments publics, ramassage des animaux en état de divagation, intervention des agents pour nettoyer la voie publique notamment les aires de collectes des déchets, etc.)

6.3- Les opérations d'investissement

L'année 2024 sera consacrée à :

- La fin de la pose des panneaux photovoltaïques (Centre Technique Municipal, ombrière au niveau du campus scolaire) ;
- des travaux de signalisation ;
- l'entretien des églises ;
- La végétalisation de la commune ;
- Quelques travaux de voirie (rue des Ormelets et chemin de la Ruais)
- Le début des travaux de rénovation du bourg de Trégon ;
- L'aménagement de la Place du Poudouvre
- La Rénovation de la ferme Morel afin d'accueillir à moyen terme un commerce ou un restaurant
- La construction d'un hangar à vocation sociale

6.4 -Les recettes d'investissement

Les points forts restent le volume des cessions avec près de 440 000 euros attendus, le versement de l'excédent capitalisé de fonctionnement 2023 et les subventions de l'Etat et du département.

Il n'est pas prévu d'emprunt en 2024.

7/ Le plan pluriannuel d'investissement

7.1 Sur le budget commune

Recettes de fonctionnement

Nature	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Atténuations de charges	200 000	200 000	200 000
Produits des services	430 000	430 000	430 000
Impôts et taxes	2 255 600	2 289 000	2 323 000
Dotations et subventions	1 450 000	1 470 000	1 490 000
Autres produits de gestion courante	375 000	375 000	250 000
Produits financiers	10 000	10 000	10 000
	4 720 600	4 774 000	4 703 000

- Hausse des recettes fiscales liées à l'augmentation de la population de Beaussais Sur Mer.

Au plan des dépenses de fonctionnement :

Nature	2024	2025	2026
Charges générales	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Charges de personnel	2 323 610	2 365 434	2 408 012
transfert vers investissements	330 000	330 000	330 000
Charges de gestion courante	367 358	367 358	367 358
CHARGES FINANCIERES	98 500	98 500	98 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	1 000,00
AMORTISSEMENTS	357 000	357 000	357 000
TOTAL	4 677 468	4 719 292	4 761 870

- Pas d'évolution notable des charges générales (en dehors des coûts liés à l'énergie) ni de la masse salariale ;
- Stabilité des charges financières liées aux intérêts d'emprunt.

En termes de recettes d'investissement :

Investissement - Recettes	2024	2025	2026
Virement de la section de fonctionnement	330 000	330 000	330 000
excédent fonctionnement reversé	400 000		
Produits de cession	440 000	1 530 000	870 000
Amortissements	350 000	350 000	350 000
FCTVA	230 000	230 000	230 000
Taxe d'aménagement	220 000	220 000	220 000
Excédent (N-1) capitalisé	1 598 000		
Subventions	300 000	250 000	250 000
Emprunt	0	0	0
TOTAL	3 868 000	2 910 000	2 250 000

- L'essentiel des recettes sur la période provient des cessions, de la taxe d'aménagement et des excédents de fonctionnement

Au plan des dépenses d'investissement :

Opération	RAR 2024	2024	2025	2026
capital emprunt		326 153	326 153	326 153
remboursement ASNT DA		250 000	250 000	250 000
10 - Divers	52 431	127 303	140 000	140 000
11 - Bâtiments	210 372	613 703	150 000	200 000
12 - Acquisitions	0	303 000	730 000	255 000
13 - Eglises	32 492	63 063	50 000	50 000
14- salle de sports	0	13 000		
15 - signalisation et mobilier urbain	822	17 797	15 000	15 000
18 - voirie	3 150	408 274	254 513	200 000
20 - cimetière	0	0	0	0
23 - place du poudouvre	0	150 000	0	0
28 - Extension du complexe scolaire	137 368	0	0	0
31 - Bourg	71 886	0	0	0
36 -Hangar- Ateliers communaux (service technique)	19 720	0	0	0
39 - caserne des pompiers	0	30 000	0	0
40 - Aire de jeux	0	22 638	0	0
46 - Amgt bourg de Trégon	0	300 000	700 000	500 000
54 - Décoration de noel	0	20 000	5 000	10 000
55 - Matériel informatique	18 864	5 000	5 000	5 000
61-panneaux photovoltaïques	271 291	0	0	0
	818 396	2 649 930	2 625 666	1 951 153

7.2 Sur le budget dolmen

Au 31 décembre 2024, le budget Dolmen sera clôturé et intégré au budget général de la commune avec un excédent de l'ordre de 380 000 euros.

Le dernier terrain sera vendu en 2024.

7.3 Sur le budget écoquartier

- Fin de la viabilisation
- Vente des terrains en cours
- Remboursement du prêt en 2026

7.4 Sur le budget Boule d'or

- Déplacement de l'Épicerie Solidaire vers Coutelouche;
- Cessions des locaux commerciaux à terme pour rembourser l'EPFB.